

Appel à syndicalisation !



Depuis plusieurs mois, et à l'heure où le salariat subit des attaques de toutes parts, l'ARS est un désert syndical. Mais nous sommes un certain nombre à être restés unis et solidaires et à avoir poursuivi l'action et la mobilisation, sans structure syndicale.

Aujourd'hui, il nous paraît plus que nécessaire de nous regrouper au sein d'un syndicat qui nous ressemble, qui nous rassemble et qui porte les luttes qui nous tiennent à cœur.

Il nous paraît que SUD Santé-Sociaux soit ce syndicat qui porte les valeurs essentielles qui nous animent : solidarité, revendication, combat et égalité. L'amélioration de la condition des salariés et des sans-emploi est bien le seul et unique objectif. Il n'est plus question de gérer et de négocier le recul de cette condition et de sacrifier la lutte aux basses manœuvres de primauté syndicale.

Sans présager de façon péremptoire des forces syndicales en présence dans notre association, SUD est désormais majoritaire, donc représentatif en nombre de syndiqués et de services.

Il nous paraît important de ne pas laisser les institutions représentatives du personnel aux mains des syndicats réformistes et d'individualités motivées par d'autres raisons que syndicales et politiques. Le manque de délégués du personnel sur le pôle CHRS & urgence est un vrai problème, un bâillon sur la bouche des salariés.

Nous voulons rassembler pour mieux lutter !

Pour être reconnu représentatif, selon les termes de la loi, pouvoir nommer un délégué syndical et créer SUD-ARS, il nous est possible de provoquer de nouvelles élections DP sur le pôle CHRS/Urgence car il y a carence. Une victoire à cette élection permettrait d'obtenir le saint Graal de la représentativité. Telle est notre intention.

Il existe des problèmes dans toutes les structures et services. Chaque salarié se pose des questions sur sa façon de travailler et sur les moyens avec lesquels il exerce sa mission. Chaque citoyen voit les ravages des politiques anti-sociales mises en œuvre par le gouvernement Sarkozy-Fillon.

Cette attaque contre le mode de vie et les acquis mis en place après-guerre est sans précédent.

NOTRE RIPOSTE ET NOS COMBATS DOIVENT ETRE A LA HAUTEUR DE CES ATTAQUES : SANS PITIE !

La vie syndicale redémarre enfin à l'ARS, alors, MOBILISEZ-VOUS ET REJOIGNEZ-NOUS !

Pour nous contacter et vous renseigner, à vos claviers :

sud.ars@free.fr

Rien de plus simple. Alors à bientôt !



Une balle dans le pied

Ca grogne dans les escaliers qui mènent au local du Comité d'entreprise (CE) de l'ARS. En cause, la réforme de distribution des chèques-vacances (calcul maintenant basé uniquement sur la rémunération du salarié et non plus sur l'ensemble des revenus du ménage). Initiée par les seuls élus de la CFDT, elle a pour but affiché de simplifier cette prestation. Seulement cette prérogative fait partie des œuvres sociales du CE. Oui, vous avez bien entendu, les œuvres SOCIALES. Et c'est bien là que le bât blesse. Cette réforme anti-sociale n'a été faite que parce que cela gênait les élus de la CFDT et quelques-uns de leurs amis de présenter leur avis d'imposition. Un refus de transparence manifeste. Toute la France distribue ses œuvres sociales en fonction du taux d'imposition des ménages et donc du quotient familial sauf le CE de l'ARS, tenu par la CFDT.

Dans l'ARS, c'est maintenant comme avec le gouvernement Sarkozy-Fillon, ce sont les classes populaires qui trinquent. Les riches s'en foutent royalement, car leurs chèques-vacances ne leur servent qu'à reprendre un second cocktail à la terrasse d'un bar chic de l'Ile de Ré.

Concrètement, prenons un exemple. Une salariée vivant seule avec deux enfants à charge et avec un salaire

moyen bénéficiait de bien plus de chèques-vacances avec l'ancien système de l'avis d'imposition (les parts des enfants réduisaient les revenus du ménage) qu'avec l'actuelle grille salariale de la CFDT. Adieu la semaine de camping et les petits extras qu'elle pouvait espérer offrir à ses mômes. De l'autre côté de la réforme, les salarié-es et leur conjoint-e (avec une fiche de paye digne de ce nom) remontent dans la somme des chèques-vacances à laquelle ils peuvent prétendre (le second salaire disparaît des revenus du ménage). Équité ? Social ? Oui, ils ont dit équité et social. Voici donc très concrètement, les notions d'équité et de social telles qu'elles sont revendiquées par les pieds nickelés de la CFDT. Les nouveaux élus du Comité d'entreprise se sont tirés tous seuls une balle dans le pied.

De plus, après avoir épluché les comptes-rendus du CE, à aucun moment cette réforme n'a fait suite à une demande ou une consultation des salarié-es (sauf ceux du SEF...), n'a provoqué de longs débats et surtout elle n'a été validée par aucun vote officiel. Où est la démocratie ? Où se décident réellement les actions du CE ? Quelle conformité ? Quelle légitimité ?

Enfin, ce qui est encore plus inquiétant, c'est que ce n'est que le début de leur mandat et donc de leurs dégradations sociales.

Djamila Bouhired

Une mutuelle pour tous c'est possible !

(C'est même la loi qui le dit...)

Aujourd'hui, deux mutuelles coexistent à l'ARS. D'une part, une excellente, réservée aux cadres, est financée à plus de 80% par l'employeur (coût environ 20.000 euros par an) pour 17 cadres et leur famille. Cet avantage extra-conventionnel est généreusement octroyé par l'employeur pour compenser la lourde charge de travail des cadres (dixit le DG). Les autres doivent être des feignants ! A noter que, pendant des années, cette mutuelle était à but lucratif, dont 15% au moins des cotisations étaient prélevées pour soutenir financièrement des gens très pauvres, comme Bill Gates par exemple... L'an dernier, l'employeur s'est fortuitement aperçu que les assurances mutualistes (elles sont sans but lucratif) proposaient de meilleures prestations, à moindre coût. Tout le monde sait qu'une entreprise capitaliste exige 15% de profit minimum. Ceci est d'une simplicité déconcertante mais

l'employeur et nos administrateurs sont intimement convaincus du contraire. Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point.

D'autre part, une mutuelle pour les salariés non-cadres est proposée par le CE qui participe à hauteur de 30% de la cotisation (45 salariés et leur famille en bénéficient). Le choix, cette fois rationnel, s'est porté sur une assurance mutualiste.

Quelles perspectives ?

Au 1^{er} janvier 2009, la loi dite "loi Fillon" entre en application. Elle ne permettra pas de conserver la mutuelle du CE sauf à payer des cotisations sociales sur sa participation (soit 8 euros en sus pour 10 euros de participation).

Par contre, cette loi incite les employeurs à mettre en place une mutuelle obligatoire pour les salariés (pas leur famille) à la condition qu'ils y contribuent significativement (au moins 20%). Il est également possible, si l'employeur le décide, que les salariés présents à la mise en place de cette mutuelle puissent choisir d'adhérer ou non. Pour les nouveaux,

ce sera obligatoire.

Selon nos calculs, jamais démentis par l'employeur, une mutuelle à un niveau de prestation correcte lui coûterait, pour les 150 salariés en CDI, autant que celle des 17 cadres, soit 20.000 euros par an (entre 0,1 et 0,2% du budget de l'association). Dans ce cas, le CE pourrait continuer à y contribuer sans surcoût.

Tout ceci est compliqué et rébarbatif. L'employeur, gêné aux entournures, y va à reculons, mais c'est **tout à fait possible, si nous le décidons collectivement !**

Pour défendre le droit à la santé des personnes en situation de précarité, les administrateurs mettent en place une belle commission, avec des ambitions très louables (il faut reconnaître que cela ne leur coûte rien). Mais notre santé n'est pas dans leurs préoccupations !

Nous l'affirmons ici, **seule la grève, avec manifestation devant la DDASS, ramènera la raison au cœur de l'employeur et des administrateurs...**